

Communiqué de presse – 09/01/2020

## 2020 : UNE ANNEE DECISIVE POUR LE SPECTACLE VIVANT PRIVE EN FRANCE

A l'occasion de ses vœux, le PRODISS s'est inscrit dans la trajectoire 2020, pour une année jugée décisive, tant pour l'avenir du spectacle vivant privé que pour la filière musicale avec le lancement du Centre National de la Musique.

### UNE ANNEE DE TRANSFORMATION MAJEURE POUR LE SPECTACLE EN FRANCE

Le président du PRODISS, Olivier Darbois, a mis l'accent sur la transformation majeure du syndicat avec l'adhésion le 18 décembre dernier (en tant que membres institutionnels) du syndicat des Cabarets et du Music-halls ([CAMULC](#)), et celui des théâtres privés ([SNDTP](#)). Il indique que cette adhésion « ouvre ainsi la perspective d'un futur syndicat du spectacle vivant privé, à horizon janvier 2022. A terme, notre syndicat représentera ainsi près de 80 % du secteur, avec plusieurs centaines d'acteurs majeurs de la création et de la diffusion artistique ».

### UNE ANNEE DE RASSEMBLEMENT POUR FILIERE MUSICALE

Après les débats qui ont accompagné sa naissance du Centre National de la Musique (CNM), le PRODISS s'inscrit dans le nouveau chapitre d'une histoire collective pour la filière, avec des soutiens qui doivent permettre de relever les potentiels, et correspondre à la diversité entrepreneuriale et artistique que le syndicat défend sur le terrain. **Olivier Darbois a posé les conditions décisives de la réussite du CNM pour les entrepreneurs de spectacles** : la représentativité du PRODISS au sein de la gouvernance, et la nécessité de ressources nouvelles, qui forment les bases de l'engagement du PRODISS, et du contrat de confiance avec le ministre de la Culture. La montée en charge du nouvel établissement ne peut reposer seulement sur les professionnels, et en particulier la taxe fiscale sur la billetterie, générée par les entrepreneurs de spectacles. **Olivier Darbois a ajouté** : « *Pour notre profession, la taxe sur la billetterie de nos spectacles sera dédiée à notre soutien jusqu'à fin 2022. Cela nous rend d'autant plus vigilant à horizon 2023 pour le CNM* ». En effet, l'amendement adopté en PLF 2020, précise, et c'est une clause de revoyure pour le PRODISS, « *La disparition du fléchage spécifique vers les actions de soutien au spectacle vivant sera rendue possible par la montée en charge des financements publics et privés alloués au Centre national de la musique* ».

**Malika Séguineau, directrice générale du PRODISS, a également rappelé ces lignes rouges, lors du 1er conseil d'administration du CNM, le 08/01** « *Pour permettre un dialogue constructif, la gouvernance du CNM devra correspondre aux équilibres représentatifs existants. Le PRODISS sera particulièrement vigilant, au sein du conseil professionnel à ce qu'ils soient respectés.* »

### UNE ANNEE DECISIVE POUR LA DIVERSITE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LES TERRITOIRES

Sur le terrain de l'ancrage local et de l'inclusion culturelle, les entrepreneurs de spectacles sont en première ligne depuis toujours. **A l'agenda des municipales pour le PRODISS, trois temps de débats seront organisés : les 22 et 23 janvier 2020, aux BIS (Biennales Internationales du Spectacle) à Nantes, le 5 février 2020 à Lyon, et le 24 février 2020 à Paris.** L'occasion de rencontrer les candidats, et échanger sur leurs promesses culturelles face aux nombreux enjeux du secteur.

En effet, donner du souffle à la dynamique locale de la scène française, c'est donner la capacité aux entrepreneurs de spectacles, à continuer à prendre des risques demain. Un secteur soumis aux incertitudes d'un retour sur investissement pourtant essentiel au développement artistique, à la confrontation du temps long de la création et de la production, aux aléas de la rencontre avec le public, sujets, selon les territoires, à la multiplicité des offres culturelles et de loisirs, et aux contraintes de sûreté.

A ce titre, l'annulation partielle par le Conseil d'État, le 31/12/2019 de l'instruction du 15 mai 2018 relative au remboursement par les événements culturels des frais de police et de gendarmerie est une première étape. Mais **l'injustice de cette instruction, dont l'impact financier menace gravement l'équilibre fragile des spectacles en France, et en particulier des festivals, reste entière** : la modification de la ligne de partage des frais de sûreté entre l'État et les organisateurs n'est pas remise en cause par cette décision. Les entrepreneurs de spectacles devront donc continuer à subir, seuls, l'injuste prise en charge de toute intervention en lien direct avec leurs événements. Le PRODISS restera mobilisé sur ce sujet essentiel. Il n'est pas acceptable que l'État puisse transférer ses devoirs et responsabilités aux acteurs privés.

### **UNE ANNEE DECISIVE POUR L'ENJEU SOCIETAL DU RAPPORT DE LA CULTURE A INTERNET**

A l'ère du numérique, le combat se livre aussi pour le spectacle, et son accessibilité au plus grand nombre, contre les plateformes illicites qui empêchent les publics d'accéder à des places de spectacles à leur vrai prix, en spéculant sans scrupules sur leur dos. La loi du 12 Mars 2012 (article 313-6-2 du Code pénal) interdit la revente sans l'accord de l'organisateur de spectacles. Un texte efficace que les producteurs de spectacles et le PRODISS mettent en œuvre depuis des années.

A l'heure où VIAGOGO rachète Stubhub (pour plus de 4 milliards de dollars), **le PRODISS continuera le combat en 2020**, notamment pour que le piratage subit par les consommateurs, les artistes et les professionnels, ne soit pas décuplé par les moteurs de recherches sur internet, qui travaillent avec ces sites. Le PRODISS sera d'une **intransigeance totale face à cette dérive d'internet, si éloignée de l'intérêt général et citoyen véhiculé par le spectacle.**

#### **En savoir plus :**

---

→ [Télécharger le discours du Président à l'occasion des vœux 2020](#)

→ [Télécharger le discours de la Directrice Générale à l'occasion des vœux 2020](#)

---

**Contact presse** : Anne Fossati – [a.fossati@prodiss.org](mailto:a.fossati@prodiss.org) - 0607874558

#### **A propos du PRODISS**

*Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété, est l'organisation patronale représentative des principales entreprises du spectacle musical et de variété en France. Sa mission est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts de ses membres. Les 350 entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) représentent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle.*